

DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MAISSEMY
1 rue de la Croix St-Claude
02490 MAISSEMY
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 16 octobre 2024

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mercredi 23 octobre 2024 à 18h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du dernier compte rendu
- Délibération USEDA.
- Délibération pour le renouvellement de la convention SVE de la CCPV
- Délibération sur l'artificialisation des sols
- Délibération de décision modificative budgétaire.
- Délibération augmentation des heures de Madame Valérie LEMAITRE
- Délibération : proposition Tarifs locations de la salle des fêtes
- Délibération : Proposition de cartes cadeaux à offrir aux employés de la mairie pour Noël
- Délibération : Proposition de carte cadeau pour Madame Vanhulle Véronique en charge des recherches généalogiques.
- Questions diverses :
- Proposition de prestation musical pour le 11 novembre 2024 devis à l'appui.
- Point des locations 2023 et 2024 de la salle polyvalente

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT
Maire de MAISSEMY



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne
Arrondissement de Saint-Quentin
Commune de Maissemy



COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 23 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois octobre à dix-huit heures, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 16/10/2024, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Régine MICHAUT, Maire

Présents : Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Marie-Ange SARDINI, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN,

Pouvoirs : Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Karine POURPLANCHE à Régine MICHAUT

Absents : Hubert DELALIEU

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	7
Absents	1
Votants	8
Absents ayant donné mandat de procuration	1

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine DUBOIS est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h05, et demande l'approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal du 06/09/2024, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

DELIBERATION USEDA

Madame le Maire, explique qu'afin de continuer l'enfouissement de la rue des étangs, il faut acheter un morceau de terrain ou signer une convention avec un propriétaire pour installer un poste de transformation qui sera pris en charge par l'USEDA ou ENEDIS. De ce fait, le projet concerne la rue sabine 2^{ème} tranche de l'éclairage public et télécom. L'USEDA a constaté que cette rue était à refaire au niveau de l'esthétique aérien concernant les câbles aussi bien EDF que TELECOM.

La proposition financière pour le projet pour un montant total de 145 478.44€ HT le montant de la contribution de la commune s'élève à 80624.96€ HT. Il nous est demandé de délibérer sur le projet afin de valider ou de refuser le projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

DELIBERATION de renouvellement de la convention SVE de la Communauté de communes du Pays du Vermandois.

Madame le Maire, explique qu'afin de mettre à jour les documents administratifs concernant l'utilisation du Portail Usager Urbanisme suite à l'obligation de proposer un service de dépôt pour les autorisations du droit des sols :

-La convention d'adhésion au téléservice numérique des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (SIRAP).

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité.

DELIBERATION sur l'artificialisation des sols

Madame le Maire, explique que "La loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF dans les dix prochaines années (2021-2031). Pour la période 2011-2021, votre commune a consommé 0,08 ha d'espace naturel agricole et forestier. Lors de ces dernières années (2020-2023), vous n'avez pas consommé d'espace naturel agricole et forestier."

Vous pouvez compléter avec vos projets à venir : accueil de nouveaux habitants, implantation d'entreprises, PLUi de la CC du Vermandois, etc.

Le but du rapport triennal est que les conseillers municipaux échangent sur le sujet de la sobriété foncière et la délibération doit porter sur le fait que cet échange a bien eu lieu pour cela une carte de la commune entre 2020 et 2023 qui nous a été transmise par la Direction Départemental des Territoires de l'Aisne et remise à chaque conseiller afin débattre sur le sujet et de prendre connaissance de la sobriété foncière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION de décision modificative budgétaire N°3

Madame le Maire, explique que n'ayant pas de crédit suffisant prévu au budget et afin de régler la facture de contribution du SDIS (pompiers) de 7224.62€ nous avons prévu 7000€. Il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédit du compte 615221 chapitre 11 de -245€ et +245€ au compte 6553.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION augmentation des heures de Madame Valérie LEMAITRE

Madame le Maire, explique que suite à une charge plus importante que prévu initialement au contrat de Madame Valérie LEMAITRE, il est préférable pour le bon fonctionnement d'ajouter une heure hebdomadaire à Madame Valérie LEMAITRE afin qu'elle puisse accomplir l'ensemble des tâches demandées par son contrat. C'est à dire : l'entretien des bureaux, de la salle d'apparats, la salle des fêtes avec l'entretien des toilettes, les vitres, la cuisine, etc... sans oublier que parfois, elle doit nettoyer l'église. Il est nécessaire de rappeler que l'agent d'entretien précédent effectuait 8h/ semaine pour les mêmes taches, nous ne pouvons pas demander à Madame Valérie LEMAITRE d'effectuer la même quantité de travail avec seulement 3h/semaine ce n'est humainement pas possible. C'est pour cela que je propose un Avenant au contrat de travail qui passera de 4h/semaine et qui prendra effet à partir du 1 novembre 2024, les horaires seront les suivantes : les vendredis de 8h à 12h au lieu de 9h à 12h.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION proposition tarifs locations de la salle polyvalente.

Madame le Maire, explique qu'après avoir effectué un bilan sur les années 2022,2023 et 2024 arrêtés au 22 octobre 2024. Il ressort de ce bilan qu'il y a une nette diminution des locations.

Pour remédier à ce problème, Madame le Maire propose de garder les tarifs actuels et de continuer les locations pendant la période hivernale hors Noël et nouvel an et le secrétariat de mairie reste disponible en plus des deux personnes en charges de celles-ci.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION des cartes cadeaux à offrir aux employés de la mairie pour Noël.

Madame le Maire, explique que l'année précédente une carte cadeau avait été offerte aux employés, pour les remercier de leur souplesse lorsqu'il y a des urgences.

Madame le Maire, propose de réitérer pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'étant pas d'accord souhaitant procéder autrement, le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

DELIBERATION proposition d'une carte cadeau pour la personne en charge des recherches généalogiques.

Madame le Maire, explique que l'année dernière une carte cadeau avait été offerte à la personne en charge des recherches généalogiques et souhaite renouveler cette action.

Une autre proposition a été faite par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition des membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition musicale pour le 11 novembre.

Madame le Maire, explique qu'un devis est parvenu à la mairie dans le but de participer aux frais de déplacement des musiciens et de leur prestation lors de cet événement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité.

Fin de la séance à 19h23.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 OCTOBRE 2024
Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2024-20

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 23 octobre à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS, Madame Marie Ange SARDINI, Monsieur Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN, Roselyne DECROIX

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION USEDA

Madame le Maire, explique qu'afin de continuer l'enfouissement de la rue des étangs, il faut acheter un morceau de terrain ou signer une convention avec un propriétaire pour installer un poste de transformation qui sera pris en charge par l'USEDA ou ENEDIS. De ce fait, le projet concerne la rue sabine 2ème tranche de l'éclairage publique et télécom. L'USEDA a constaté que cette rue était à refaire au niveau de l'esthétique aérien concernant les câbles aussi bien EDF que TELECOM.

La proposition financière pour le projet pour un montant total de 145 478.44€ HT le montant de la contribution de la commune s'élève à 80624.96€ HT. Il nous est demandé de délibérer sur le projet afin de valider ou de refuser le projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide la proposition à l'unanimité.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2024-21

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 23 octobre à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS, Madame Marie Ange SARDINI, Monsieur Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN, Roselyne DECROIX

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION de renouvellement de la convention SVE de la CCPV

Madame le Maire, explique qu'afin de mettre à jour les documents administratifs concernant l'utilisation du Portail Usager Urbanisme suite à l'obligation de proposer un service de dépôt pour les autorisations du droit des sols :

-La convention d'adhésion au téléservice numérique des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (SIRAP).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2024-22

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 23 octobre à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS, Madame Marie Ange SARDINI, Monsieur Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN, Roselyne DECROIX

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION sur l'artificialisation des sols

Madame le Maire, explique que "La loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF dans les dix prochaines années (2021-2031). Pour la période 2011-2021, votre commune a consommé 0,08 ha d'espace naturel agricole et forestier. Lors de ces dernières années (2020-2023), vous n'avez pas consommé d'espace naturel agricole et forestier."

Vous pouvez compléter avec vos projets à venir : accueil de nouveaux habitants, implantation d'entreprises; PLUi de la CC du Vermandois, etc.

Le but du rapport triennal est que les conseillers municipaux échangent sur le sujet de la sobriété foncière et la délibération doit porter sur le fait que cet échange a bien eu lieu pour cela une carte de la commune entre 2020 et 2023 qui nous a été transmise par la Direction Départemental des Territoires de l'Aisne et remise à chaque conseiller afin débattre sur le sujet et de prendre connaissance de la sobriété foncière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2024-23

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi 06 septembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS, Madame Marie Ange SARDINI, Monsieur Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN, Roselyne DECROIX

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET 2024

Madame le Maire explique que n'ayant pas de crédit suffisant prévu au budget et afin de régler la facture de la contribution du SDIS de 7224,62€ nous avons prévu 7000€. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit du compte 615221 chapitre 11 de -245€ et de verser +245€ au compte 6553 chapitre 65.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DECISION N°3

M57 : FONGIBILITE DES CREDITS : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le maire de la commune de MAISSEMY

Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n° 07-2023 du 06/03/2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19/03/2024 approuvant le budget primitif 2024

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts des chapitre à chapitre, afin de verser la somme de -245€ du chapitre 11 du compte 615221 vers le chapitre 65 +245€ au compte 6553.

Madame le Maire, explique que n'ayant pas de crédit suffisant prévu au budget et afin de régler la facture de la contribution du SDIS de 7224,62€ nous avons prévu 7000€. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit du compte 615221 chapitre 11 de -245€ et de verser +245€ au compte 6553 chapitre 65.

Décision rattachée à la délibération 2024-23 prise le 23/10/2024.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

Objet / Libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Nature
Bâtiments Publics	Fonctionnement	-245	11	615221
Service d'incendie	Fonctionnement	245	65	6553

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise au Sous-Préfet de Saint-Quentin ainsi qu'au responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Quentin.

Fait à Maissemy, le 23/10/2024
Le Maire,



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2024-24

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 23 octobre à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS, Madame Marie Ange SARDINI, Monsieur Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN, Roselyne DECROIX

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION augmentation des heures de Madame Valérie LEMAITRE

Madame le Maire, explique que suite à une charge plus importante que prévu initialement au contrat de Madame Valérie LEMAITRE, il est préférable pour le bon fonctionnement d'ajouter une heure hebdomadaire à Madame Valérie LEMAITRE afin qu'elle puisse accomplir l'ensemble des tâches demandées par son contrat. C'est à dire : l'entretien des bureaux, de la salle d'apparats, la salle des fêtes avec l'entretien des toilettes, les vitres, la cuisine, etc... sans oublier que parfois, elle doit nettoyer l'église. Il est nécessaire de rappeler que l'agent d'entretien précédent effectuait 8h/ semaine pour les mêmes tâches, nous ne pouvons pas demander à Madame Valérie LEMAITRE d'effectuer la même quantité de travail avec seulement 3h/semaine ce n'est humainement pas possible. C'est pour cela que je propose un Avenant au contrat de travail qui passera de 4h/semaine et qui prendra effet à partir du 1 novembre 2024, les horaires seront les suivantes : les vendredis de 8h à 12h au lieu de 9h à 12h.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2024-25

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 23 octobre à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 07

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS, Madame Marie Ange SARDINI, Monsieur Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN, Roselyne DECROIX

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION proposition tarifs locations de la salle polyvalente

Madame le Maire, explique qu'après avoir effectué un bilan sur les années 2022,2023 et 2024 arrêtés au 22 octobre 2024. Il ressort de ce bilan qu'il y a une nette diminution des locations.

Pour remédier à ce problème, Madame le Maire propose de garder les tarifs actuels et de continuer les locations pendant la période hivernale hors Noël et nouvel an et le secrétariat de mairie reste disponible en plus des deux personnes en charges de celles-ci.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire,
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE
CANTON SAINT-QUENTIN 1
COMMUNE DE MAISSEMY
1 Rue de la Croix Saint-Claude
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION 2024-26

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi 23 octobre à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09
Présents : 07

Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Madame Viviane FATOUX, Madame Catherine DUBOIS, Madame Marie Ange SARDINI, Monsieur Freddy LAMOUREUX, Gaëtan HOUSSIN, Roselyne DECROIX

Pouvoirs : Madame Karine POURPLANCHE

Mandat de procuration : Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Était absent :

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION proposition d'une carte cadeau pour la personne en charges des recherches généalogiques

Madame le Maire, explique que l'année dernière une carte cadeau avait été offerte à la personne en charge des recherches généalogiques Madame Véronique VANHULLE et souhaite renouveler cette action.

Une proposition d'un achat de colis a été faite par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition des membres du conseil.
Le Maire,

Régine MICHAUT

